

INTERPELLATION URGENTE
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députées Marylène Volpi Fournier et
Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant RSV et SSP: devoir de protection de la
personnalité des employés du RSV (04.05.2010) 1.082

L'alliance de gauche demande aux instances du RSV et au Département de la santé de communiquer pour rassurer la population sur la qualité des soins en Valais. Ce qui a été fait jusqu'ici n'est pas suffisant face aux rapports Siéro-Pont, à la fois peu constructifs et surtout déstabilisants pour tout un chacun qui ne connaît pas le domaine de la santé et les différents acteurs qui y travaillent. L'actuel chef du département et les instances dirigeantes du RSV doivent assumer leurs responsabilités respectives d'information; le premier face aux autorités politiques en tant qu'instance de haute surveillance du RSV; les deuxièmes face à la population en général et face au personnel travaillant dans le RSV.

L'article 328 du code des obligations de même que l'article 6 de la convention collective de travail de l'hôpital du Valais expriment clairement les devoirs de l'employeur. Ils doivent protéger la personnalité des employés. Il est impossible de laisser fleurir dans toute la République des salves répétées d'attaques sans réaction ou presque. Il est impossible de voir les pages du quotidien valaisan offrir aux yeux de ses lecteurs des publicités d'employés qui doivent se défendre eux-mêmes face aux critiques essuyées depuis des semaines.

L'ADG tient à réaffirmer le bien-fondé de la création du RSV. Cependant, si le RSV est le résultat d'une planification bénéfique pour le canton et la qualité des soins, c'est également une structure qui a ébranlé les habitudes des soignants et des patients. Si, au mois de mars dernier l'ADG avait déjà demandé un audit, elle cueille cette occasion pour dire qu'accepter un audit de bonne grâce serait la meilleure réponse que le RSV pourrait donner aux critiques faites à son égard.

Par ailleurs, pour vraiment cerner le contentement ou le mécontentement des malades, il est urgent de mettre à disposition du public une ligne téléphonique neutre et indépendante du RSV. Elle permettrait de réellement prendre en compte l'avis des utilisateurs du RSV et non pas les rumeurs publiques ou l'avis discutable du taux de satisfaction des patients par le RSV lui-même.

Enfin, l'ADG souhaite que la sérénité revienne dans le domaine de la santé. Prendre un peu de hauteur dans ce dossier et surtout communiquer fera le plus grand bien pour expliquer pourquoi il faut continuer à faire confiance à un système hospitalier loin d'être le plus mauvais, mais néanmoins perfectible avec l'aide de critiques constructives, responsables et non empruntées de protectionnisme régional et de poursuite d'intérêts particuliers. Car il est bon de se rappeler que, dès 2012, la concurrence ne se fera plus entre Sierre, Sion et Martigny, mais bien entre Lausanne, Sion et Berne.

Nous espérons des réponses à nos demandes et nous espérons que pour le bien de la population, du personnel soignant et du RSV, le conseiller d'Etat Maurice Tornay réponde favorablement à nos revendications.

Sion, le 4 mai 2010
(09h15)

Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par
Marylène Volpi Fournier, députée
Marcelle Monnet-Terrettaz, députée